

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2012-08

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le conseil municipal de la municipalité d'Eastman a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2018-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier une date où les ventes de garage sont autorisées, soit de remplacer la 3^e fin de semaine du mois de juin par la fin de semaine de la Fête du Canada.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 4 juin 2018, à 19h15 à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet ne comprend pas de disposition qui doit faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À EASTMAN, ce 8 mai 2018



Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière